

# Règlement du concours du film de science 2018

## À Nous de Voir, Sciences en Images – le Festival d'Oullins

### 32<sup>ème</sup> édition

#### I. Dates

La 32<sup>ème</sup> édition du festival *À Nous de Voir* aura lieu à Oullins du **9 au 16 Novembre 2018**.

Quelques événements Hors les murs auront également lieu en lien avec le festival entre le 1<sup>er</sup> Octobre et le 18 Novembre 2018 (voir section VI).

#### II. À Nous de Voir

*À Nous de Voir, Sciences en Images – le festival d'Oullins* est une initiative de la MJC d'Oullins.

En 2018, le festival sera constitué de 8 journées de projections, spectacles, ateliers, expositions, dédicaces et autres rencontres autour des sciences, via trois thématiques : la **Cuisine**, la **Mémoire** et le **Cosmos**.

Le festival *À Nous de Voir* est à entrée libre afin de faciliter la rencontre du plus grand nombre avec ces questions de sciences.

**C'est dans le cadre de ce festival que s'inscrit le concours de film de science.**

#### III. Participation au concours du film de science

L'appel à film est ouvert aux films de tout format, de toute durée, qu'ils soient documentaires, fictions, animations, séries ou autres.

Les films proposés devront présenter une approche scientifique d'au moins une des trois thématiques de cette année, à savoir : **Cuisine – Mémoire – Cosmos**. Ces thématiques doivent être prises dans un sens large. (Par exemple, « Mémoire » désigne autant le patrimoine que la mémoire informatique ou que la mémoire du point de vue des neurosciences.)

Les films doivent être soit en version française, soit obligatoirement sous-titrés en français.

Les auteurs peuvent présenter plusieurs réalisations, mais une seule œuvre pourra être retenue dans la catégorie « concours ».

Un Conseil Scientifique, composé de membres issus des secteurs des sciences, des arts visuels et de l'enseignement sera garant de l'adéquation du film aux critères initiaux de sélection.

#### IV. Modalités d'inscriptions et envois des films

Les inscriptions doivent être renvoyées dûment remplies et signées **avant le 30 mars 2018**. Le formulaire est disponible sur le site [www.anousdevoir.com](http://www.anousdevoir.com) ou par simple demande à l'adresse [contact@anousdevoir.com](mailto:contact@anousdevoir.com).

Les films de l'appel à film peuvent être envoyés sous format DVD, mp4, lien VIMEO, lien YOUTUBE, lien DAILYMOTION.

Les envois depuis l'étranger doivent être dégagés des droits de douane (indiquer la mention « valeur non commerciale »). Les DVD envoyés pour la sélection ne seront pas retournés à l'expéditeur.

**Le film dans sa version de projection sera demandé uniquement pour les films sélectionnés.**

Le festival *À Nous de Voir* décline toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non réception des dossiers d'inscription et des films, quelle qu'en soit la raison.

## V. Sélection, concours et prix

En Juin 2018, Le comité de sélection annoncera la liste des films programmés, en accord avec le conseil scientifique. Les films seront répartis en plusieurs sections :

- Concours : 6 films maximum concourant pour le Prix du Jury Professionnel, le Prix des Lycéens et le Prix du Public.
- Programmation Régulière
- Programmation Jeunesse : pour les moins de 12 ans
- Hors les murs
- Scolaires

Les comités de sélection décident sans appel des sections dans lesquelles les films sont présentés.

En cas de sélection, une copie du film dédiée à la projection devra être envoyée au festival avant le 1er Septembre 2018

Dès l'annonce officielle des résultats de la sélection, les ayants droits des films s'engagent à ne pas retirer leur œuvre.

Les réalisateurs, producteurs et distributeurs des œuvres primées au festival s'engagent à mentionner le prix qui leur aura été attribué dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion (affiches, cartes postales), comme lors de toute diffusion du film primé (encart du festival à ajouter en début de générique au support de projection).

## VI. La diffusion

Les films sélectionnés seront diffusés à Oullins pendant le festival *À Nous de Voir*, du 9 au 16 Novembre 2018 et/ou dans le cadre de séances Hors les murs.

Les séances Hors les Murs pourront avoir lieu du 1er Octobre au 18 Novembre. Ces dates incluent des séances d'annonce du festival dans le cadre de la Fête de la Science et une projection post-festival le week-end des 17-18 Novembre.

Les films ne seront pas diffusés plus de deux fois, séances hors les murs incluses.

Le festival s'engage à tenir les ayants droit au courant de chaque diffusion puis de rendre compte du nombre de spectateurs ayant vu le film à l'issue du festival.

La diffusion des films ne fera l'objet d'aucun droit de diffusion mais sera entièrement gratuite.

Tout cas ne rentrant pas dans les situations décrites ci-dessus fera l'objet de négociations en direct.

## VII. Promotion

En cas de sélection du film, le producteur, le diffuseur ou le réalisateur s'engage à nous faire parvenir dans les délais les plus brefs :

- Au moins un screenshot du film en 300 DPI minimum
- L'affiche du film en 300 DPI minimum
- Une biographie succincte du réalisateur (en français)
- Une fiche technique du film
- Un dossier de presse le cas échéant
- Un DVD ou fichier du film permettant l'extraction de séquences courtes pour les teasers du festival.

Ces documents serviront à la promotion du festival.

## VIII. Invitations

Les réalisateurs ou autres personnes ayant participé à la création des films sélectionnés sont invités par le festival. Les modalités sont à voir directement avec l'équipe organisatrice du festival *À Nous De Voir*.

## IX. Base de données filmographique

Les informations collectées dans le formulaire d'inscription seront susceptibles d'être intégrées et interrogeables dans le respect de la loi informatique et libertés, au sein de la base de données filmographique du festival.

La base de données filmographique et le catalogue du Festival *À Nous De Voir* constituent également un outil de valorisation des connaissances issues de la recherche scientifique et un outil de travail pour les diffuseurs de programmes, ils se veulent en ce sens exhaustifs : tout document inscrit au festival sera répertorié sur ces supports.

## X. Modifications, annulation

La MJC d'Oullins se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le festival ou d'en modifier son contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du festival. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## XI. Acceptation du règlement

L'inscription au concours du film de science du *festival À Nous De Voir, Sciences en Images – le festival d'Oullins*, implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

La présentation des films au festival *À Nous De Voir* et les dispositions du présent règlement sont réputées avoir reçu l'accord de tous les ayants droits avant l'envoi aux organisateurs des dossiers d'inscription accompagnés des films et des documents de promotion.

En cas de litige, les parties se concerteront pour parvenir à un accord à l'amiable préalablement à tout contentieux judiciaire. À défaut d'accord, la loi française s'appliquera et le litige sera porté devant la juridiction compétente à Lyon.

### **Pour vos envois postaux :**

MJC d'OULLINS Festival À Nous De Voir  
10 rue Orsel - BP 120  
69923 Oullins Cedex  
[04 72 39 74 93](tel:0472397493)

### **Pour vos envois par mail :**

[contact@anousdevoir.com](mailto:contact@anousdevoir.com)